Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_60-DE

2026-60

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 17

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19

Date convocation : 29/05/2026
Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026

2026-60

Séance du 5 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le cinq juin à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.

17 Présents : LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaëlle, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, HOUSSAIS Coline, COUTELLER Noël.

2 Absents excusés : EVERAERT Thierry (procuration à LE CLECH François) CONSTANTIEN Thibault (procuration à LE MOAL Sylvie)

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

Subventions aux associations pour l'année 2026

Rapporteur Sandrine LOHÉAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les dossiers de demande de subvention présentés par diverses associations,
Vu les propositions des commissions Finances, Vie culturelle et associative, du 13 mai 2026

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_60-DE

- Monsieur GUIFFES Laurent, Monsieur JOUILLE Nicolas et Mme MADEC Anaëlle ne participent ni au débat ni au vote relatif à l'association « **Papillons bleus ».**
- Monsieur EVERAERT Thierry ne participe ni au débat ni au vote relatif à l'association **« Club VTT Spézétois ».**
- Madame LE MOAL Sylvie ne participe ni au débat ni au vote relatif à l'association **« Korn Boud »** au titre du pouvoir qui lui a été confié par M. CONSTANTIEN Thibault.
- Monsieur LE CLECH François ne participe ni au débat ni au vote relatif à l'association **« Bagad Osismi ».**
- Madame CONAN Elisabeth ne participe ni au débat ni au vote relatif à l'association **« Cercle celtique de Spézet ».**
- Madame DUIGOU Anne-Marie ne participe ni au débat ni au vote relatif à l'associatiuon **« ADMR Plonévez du Faou, Landeleau, Spézet, Collorec ».**
- Madame LE MOAL Sylvie ne participe ni au débat ni au vote relatif à l''association **« Da Lec'h All »** tant en son nom personnel qu'au titre du pouvoir qui lui a été confié par M. CONSTANTIEN Thibault.
- Madame LE MOAL Sylvie ne participe ni au débat ni au vote relatif à l''association « **Octobre Rose** »
- Madame HOUSSAIS Coline ne participe ni au débat ni au vote relatif à l''association **« radio Kreiz Kreizh »**

Le conseil municipal se prononce sur les montants des subventions à allouer aux associations selon la répartition et les arbitrages suivants :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_60-DE

BUDGET SUBVENTIONS BP 2026

Budget alloué aux organismes de droits privés : associations(art. 65748)

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPEZETOISES	Vote du conseil 2026	Résultat du vote
Papillons Bleus	3600,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Gouren	460,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
GYM BIEN ETRE	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Gym volontaire(La Spézetoise)	117,28	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Club VTT Spézétois	600,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Korn Boud (section animation)	300,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Bagad Osismi	1500,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Cercle celtique Spézet	1500,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Sauvegarde du patrimoine	300,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Ar gaouenn c'hlas penn kazh	400,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Société de chasse	750,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
ADMR Plonévez-du-Faou, Landeleau, Spezet, Collorec	1463,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Amicale des pompiers	1500,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
DA LEC'H ALL	800,00	Adopté à la majorité (1 contre 1 abstention)
Sous TOTAL	**13290,28**	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES - LOCALES		
Sociales		
Banque alimentaire	261,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Croix rouge (carhaix)	30,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Donneurs sang bénévoles (Carhaix)	30,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Donneurs sang bénévoles (Châteauneuf)	30,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
La Gourinoise contre le cancer	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Octobre Rose	500,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Secours Catholique (Châteuaneuf-du-Faou)	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Culturelles		
Radio Kreiz Breizh	45,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_60-DE

Sportives		
USC HANDBALL	50,00	Adopté à la majorité (1 abstention)
ALCP Carhaix	12,50	Adopté à la majorité (1 abstention)
Poher Gymnastique	25,00	Adopté à la majorité (1 abstention)
Seishinhan judo / carhaix-châteauneuf	75,00	Adopté à la majorité (1 abstention)
Société Hippique du Poher	0,00	Adopté à la majorité (1 abstention)
Carhaixment danse	12,50	Adopté à la majorité (1 abstention)
DC CARHAIX	0,00	Adopté à la majorité (1 abstention)
Le Faouët gymnastique	25,00	Adopté à la majorité (1 abstention)
Union Cycliste Carhaisienne	12,50	Adopté à la majorité (1 abstention)
Sous Total	**1108,50**	
SCOLAIRES		
OCCE-Activités scolaires- projets pédagogiques	9509,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Voyage scolaire collège Jeanne d'Arc	0,00	Adopté à la majorité(1 abstention)
IFAC BREST	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
MFR de Pleyben	100,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Sous Total	9609,00	
AUTRES		
KREIZ BREIZH	50,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
CIDFF29	200,00	Adopté à la majorité (3 abstentions)
Bibliothèque sonore Quimper	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Cohérence	0,00	Adopté à la majorité (2 abstentions)
Enfance et partage	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Le groupement des agriculteurs biologiques du Finistère	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Leucémie Espoir "Céline et Stéphane"	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Atelier pêche et nature	167,08	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Prévention routière	0,00	Adopté à la majorité (1 abstention)
RESAGRI Centre	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Rêves de Clown Guidel	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Solidarité PAYSANS	0,00	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Sous Total	417,08	

TOTAL ASSOCIATION	**24424,86**

asso extérieures ayant des enfants mineurs et dont l'activité n'est pas pratiquée sur SPEZET : 12,50 € par enfant mineur membre et domicilié sur SPEZET

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget à l'article 65748

La secrétaire de séance, Le Maire,

Anne-Marie DUIGOU François LE CLECH

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.